



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 décembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Pierre LAMBOROT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Pierre-Olivier LEFEVRE
M. Gérard DUPIRE	ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAÏT	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
Mlle Badiââ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Rémi DELATTE
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	

Membres absents :

M. José ALMEIDA	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Jean-François GONDELLIER	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
M. Lucien BRENOT	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Claude DARCIAUX	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
M. Philippe GUYARD	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
M. Gilles TRAHARD	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Traitement - CET - Actualisation des tarifs pour 2010

Le Centre d'Enfouissement Technique situé route d'Is sur Tille à Dijon n'est autorisé, dans le cadre

de sa réhabilitation et de sa remise en état, à accepter que des déchets inertes au sens de la réglementation.

Par délibération en date du 17 décembre 2008, le Conseil de Communauté a fixé les tarifs du Centre d'enfouissement technique (CET) pour l'année 2009 selon quatre catégories de déchets :

- les terres, déblais et marnes non polluées pouvant être utilisées comme couche de couverture pour étanchéité ou végétalisation : 3,45 € HT la tonne
- les autres déchets inertes (bétons, tuiles, briques, déblais...) mélangés ou non avec des terres ou marnes : 6,90 € HT la tonne
- l'argile comme couche étanche ayant une perméabilité maximale après compactage de 10^{-7} m/sec, ceci afin de limiter l'infiltration et de favoriser le ruissellement des eaux de pluie : gratuité si besoins pour la réhabilitation du site. Pour des chantiers de grosse ampleur, les entrepreneurs doivent toutefois mettre à disposition de l'exploitant un engin pour mettre en stock ou régaler ces produits.
- La terre végétale pour plantations et ensemencements : gratuité si besoins pour la réhabilitation du site.

De l'ordre d'un tiers des déchets inertes entrants pourrait être réutilisé après criblage, concassage, dans les chantiers de l'Agglomération (enrobés, bétons, minéraux, pavés,...). L'intérêt environnemental est indiscutable puisque cela limite l'utilisation de matériaux de carrières. Pour les travaux du Tramway, là encore, la réutilisation de matériaux recyclés est un point fort d'un point de vue Développement Durable. De plus, la durée de vie du site peut ainsi s'étendre, reculant d'autant l'échéance de trouver un autre site.

Dans ce contexte, une plate-forme de traitement en vue du recyclage de matériaux du secteur du BTP a été créée.

Cette unité est en totale conformité avec le Plan départemental de gestion des déchets du BTP pour la Côte d'Or, publié par arrêté préfectoral du 28 février 2003.

Une convention d'occupation du domaine privé a été signée avec une entreprise spécialisée pour le concassage / criblage / recyclage de matériaux inertes avec mise en place d'équipements mobiles.

Il est proposé une actualisation des tarifs pour 2010 qui favorisera le recyclage et limitera le stockage :

Après avis favorable,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- de fixer les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2010 :

- Déchets de la déconstruction, rebus d'usine de béton préfabriqués, croûtes d'enrobés et autres produits bitumineux stabilisés, déblais minéraux et naturels, roches, pierres plaquettes, GNT, tout venant, gravats, autres matériaux recyclables : 3, 50 € HT / tonne
- Autres déchets inertes : 7,00 € HT la tonne
- Argile de perméabilité $< 10^{-7}$ m/sec après compactage, et terre végétale : gratuité si besoin pour la réhabilitation du site.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 DEC. 2009



Pour extrait conforme,



Convocation envoyée le 10 décembre 2009
Publié le 10 DEC. 2009
Déposé en Préfecture le